



Solvency II Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2023



Allianz Benelux



Allianz Benelux SA

Boulevard du Roi Albert II 32 1000 Bruxelles

TVA: BE 0403258197

Commissaire agréé

PwC Reviseurs d'Entreprises sccrl, représentée par Mr Tom Meuleman, Culliganlaan 5 – 1831 Diegem

La version anglaise de ce rapport a été approuvée par le Conseil d'administration et soumise au régulateur. Le rapport d'origine est rédigé en anglais et prévaut sur les traductions.

La version française présente un résumé.

Chapitre A: Business et performance

Chapitre B : Système de gouvernance

Chapitre C: Profil de risque

Chapitre D : Valorisation aux fins de la solvabilité

Chapitre E: Fonds propres

Chapitre A: Business et performance

Contexte

Allianz Benelux offre des assurances vie, non-vie et santé dans 2 pays, la Belgique, les Pays-Bas et des assurances vie au Luxembourg.

Nous offrons une large gamme de produits d'assurances non-vie, santé/vie tant aux particuliers qu'aux entreprises..

Allianz SE, la maison-mère du Groupe Allianz, a ses quartiers à Munich en Allemagne et revêt la forme légale d'une Européen compagnie (Sociétés Europe). Allianz SE offre des assurances vie, non-vie et santé, des produits d'asset management et des services dans plus de 70 pays avec une prépondérance en Europe. En outre, Allianz SE opère aussi en réassurance et offre, plus particulièrement, une protection en réassurance aux compagnies du Groupe Allianz.

Environnement

Au-delà des bruits de bottes et des conflits aux marges de -l'Europe, l'économie mondiale a navigué dans des eaux moins agitées en 2023.

Si les taux d'intérêts ont poursuivi leur hausse durant l'exercice sous revue générant une assez forte volatilité, la croissance a été assez solide malgré le ralentissement des effets de la reprise postpandémique.

Fort heureusement l'inflation a sensiblement ralenti son cours pour atteindre en zone Euro 5,4 % sous l'effet d'une contraction de la hausse des prix de l'énergie. Il n'empêche que cette inflation a en moyenne atteint 12 % sur les 2 dernières années dans les pays du Benelux.

Il faut porter au crédit des entreprises qui avaient accumulé des réserves ces dernières années leur capacité à faire face à cette hausse des coûts.

La crise économique que l'on redoutait ne s'est pas matérialisée, repoussée par un marché de l'emploi encore très tendu dans les pays du Benelux et cela malgré le relâchement des mesures de soutien prises durant la pandémie.

C'est donc un exercice 2023 qu'on pourrait qualifier de transition, à la fois résilient et assez favorable que nous venons de quitter.

Tout n'est pas forcément rose dans ce cadre, -l'Europe a moins progressé que le reste du monde. Il est vrai qu'un de ses moteurs, -l'Allemagne, a beaucoup souffert de ses ruptures d'approvisionnement en gaz russe.

Les Pays-Bas ont aussi temporairement marqué le coup avec une croissance négative à -0,9 %.

Citons encore la Chine qui a pâti de ses mesures de prévention pandémique plus strictes qu'ailleurs et d'un repli de la consommation interne.

En outre, les gouvernements de nombreux pays sont devenus plus réticents aux idées de délocalisation et pensent davantage à des schémas protectionnistes.

Secteur de l'assurance

Si l'on en croit les premières estimations des collectes de primes réalisées en Belgique en 2023, la croissance brute a atteint 5,3 % toutes branches confondues, ce qui rapportée à l'inflation, n'a généré qu'une croissance réelle de 1,2 %.

L'approche par branche est contrastée puisque les branches Vie enregistrent une progression de 1,9 %, soit une contraction nette de -2,09 % alors que les encaissements en non Vie ont cru de 9,1 %, soit 4,87 % en valeur nette.

L'assurance Vie des particuliers n'a guère été portée par les produits d'investissement de branche 23

qui se sont assez fortement repliés à -16,3 %. Seuls les produits de taux garanti ont sauvé la mise à 5,7 %.

En revanche, les assurances de Groupe ont bien mieux tiré leur épingle du jeu à 9 %, soit 7,2 % pour les produits de taux et 27,2 % pour les fonds d'investissement.

Cette tendance est encore été plus marquée au Luxembourg où la clientèle, échaudée par la volatilité des marchés financiers, a préféré les comptes bancaires à court terme assez bien rémunérés aux contrats à moyen ou long terme des assureurs. Les estimations aux Pays-Bas ne sont pas encore disponibles à l'heure de la rédaction de ce rapport mais les premiers chiffres disponibles au sein de la société augurent d'une progression favorable tout au moins dans certains segments, celui des assurances d'entreprise (Pensions et MidCorp) où Allianz détient une solide part de marché.

Performance

Sur le plan commercial, l'année écoulée a à nouveau été marquée par des contextes économique, politique et environnemental incertains ainsi que par diverses évolutions législatives contraignantes au niveau national et européen.

Dans ce contexte, les équipes commerciales, relais en 1er ligne de notre compagnie sur le terrain, ont répercuté auprès de leurs partenaires notre vision ainsi que nos solutions. Soutenir activement et valoriser l'expertise et le savoir-faire des courtiers au bénéfice de leurs clients est en effet inscrit dans notre ADN. Les nombreuses initiatives prises ces derniers mois ont toutes concouru à accompagner les bureaux de courtage dans leur recherche d'efficacité.

En assurances Vie, les produits de la branche 21 ont regagné en popularité. Ces produits étaient boudés en raison de leurs faibles rendements. Le besoin de sécurité des clients a une fois de plus mis la branche 21 sous les feux de la rampe. Chez Allianz, cela se traduit par un produit phare : Allianz Invest for Life3A My Future. Nous nous sommes engagés à l'égard des courtiers à délivrer pour 2023 un rendement minimum de 2,75 %. Dans le même contexte et pour répondre aux employeurs à la recherche de plus de sécurité pour le financement de leurs obligations de pension, nous avons rouvert le produit Allianz Salary Plan Opportunity.

Au niveau de la branche 23, nous avons poursuivi la diversification de la gamme de fonds par l'arrivée de nouveaux asset managers, par des fonds additionnels ainsi que par la réouverture de certains fonds pour les produits Allianz Excellence et Allianz Excellence Plan. Les fonds Allianz for a Better World ont été intégrés dans les fonds Allianz Excellence afin de permettre une offre ESG dans une solution de placement simplifiée. Notre plateforme opportunity be reste pour nos courtiers un outil essentiel pour le conseil en branche 23 eu égard au profil du client.

Dans le domaine de l'assurance-Vie collective, nous avons élargi notre produit CDC (Collective Defined Contribution) en y ajoutant une composante hybride qui permet désormais de combiner la branche 23 (sans garantie) et la branche 21 (avec garantie). Nous avons également œuvré pour réintroduire notre produit Opportunity (Branche 21 avec révision annuelle de la garantie sur la nouvelle prime) le 1er janvier 2024 avec une garantie de 1,8 %. Ces ajouts complètent notre offre de produits tant dans la Branche 21 que dans la Branche 23 et certaines formes mixtes, ce qui signifie que nous sommes désormais en mesure de répondre à tous les besoins du marché.

Les produits d'investissement et d'épargne continuent d'être impactés par la réglementation européenne tant au niveau de la finance durable (SFDR & taxonomie) qu'au niveau des PRIIPS (produits d'investissement pour particuliers). Ceci a permis d'apporter plus de transparence sur la durabilité des fonds d'investissement, certains aspects étaient jusqu'alors interprétés et appliqués différemment par les acteurs du marché.

En octobre dernier, DECAVI nous a remis le trophée de l'investissement responsable. C'est une reconnaissance qui démontre -qu'Allianz, entend être, à tous les niveaux du groupe, un acteur majeur de la dimension durable (ESG) dans le monde de l'assurance de demain. Il ne s'agit pas d'un label mais d'une reconnaissance de notre implication en matière de durabilité.

Tout au long de l'année nous avons soutenu l'activité par plusieurs actions commerciales ; certaines

permettaient non seulement la prise en charge de la taxe d'investissement mais aussi les frais d'entrée du produit. Ces actions ont notamment permis à nos courtiers de transférer des contrats existants vers des produits au rendement plus important sans impact négatif pour le client.

En assurances Non-Vie, l'année 2023 a été riche en innovations.

Outre les nouvelles conditions générales Car Plan, les tarifs compétitifs et les nombreuses réductions cumulables, Allianz a réservé une attention toute particulière aux voitures électriques, afin que nos clients prennent la route 100 % rassurés, 100 % sans émission. Le nouveau tarif pour les camionnettes, la formule Omnium Gold 12 pour les occasions récentes et l'assouplissement des systèmes d'alarme sont encore d'autres améliorations apportées à Car Plan.

Les conditions générales du NEW Home Plan, l'assurance incendie nouvelle génération -d'Allianz, offrent des couvertures et des formules d'assistance plus étendues, une meilleure indemnisation et aussi, une plus grande protection contre la sous-assurance. Notre partenariat avec CED et Homeras pour les expertises, les recherches de fuites et les réparations en nature contribue à garantir un service de qualité en cas de sinistre.

Grâce à la **collaboration entre Allianz et Doccle**, nos clients peuvent désormais recevoir leur quittance par voie électronique. Ces documents sont conservés en toute sécurité dans leur compte Doccle aussi longtemps qu'ils le souhaitent.

Au niveau des PME, avec son approche sectorielle spécifique, Allianz aide ses courtiers à proposer les meilleures assurances pour le **commerce de gros et de détail**. Grâce au Scan Risques & Assurances, les indépendants, PME et professions libérales obtiennent en deux minutes seulement un diagnostic complet des assurances obligatoires et recommandées pour leurs activités. Cet outil innovant a été récompensé par le **trophée DECAVI de -l'Innovation**. Hospit-All, l'assurances soins de santé à partir de 25 collaborateurs s'est étoffé de nouvelles garanties pour les soins ambulatoires et dentaires.

Ce ne sont là que quelques-unes des initiatives que nous avons pu concrétiser grâce à la collaboration du courtages.

Chapitre B: Systeme de gouvernance

Az BeNeLux est une société gérée et contrôlée par 2 organes principaux soumis à un système moniste.

Le Conseil d'administration est le principal organe de contrôle de la société dans lequel un dialogue entre les administrateurs non exécutifs et certains membres du Comité de direction est organisé et tout projet significatif ou toute initiative significative est remis(e) en question, validé(e), suivi(e) et contrôlé(e).

L'organe est informé en permanence, en premier lieu, par ses comités consultatifs et, en second lieu, directement par les membres du Comité de direction et des fonctions de contrôle indépendantes.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société. Outre l'exercice des pouvoirs et attributions qui lui sont réservés par la loi ou les statuts, le Conseil d'administration a pour mission, d'une part, de définir la stratégie générale de la société ainsi que la politique de risque et, d'autre part, d'exercer une surveillance effective sur les activités et la gestion de la société par le Comité de direction.

Les tâches accomplies par le Comité de direction sont régies par le Règlement d'ordre intérieur. Le Comité de direction est un organe disposant d'un mode de fonctionnement collégial. Toutes les décisions sont prises par consensus. Le Président du Comité de direction dispose, le cas échéant, d'une voix prépondérante.

La direction effective de la société est confiée au Comité de direction qui exerce collégialement cette responsabilité dans le cadre de la politique générale définie par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit est un des 3 comités consultatifs du Conseil d'administration. Le comité de rémunération est un deuxième comité du Conseil d'administration exclusivement dédié à la gestion de la rémunération des membres du Comité de direction et des (hauts) dirigeants. Le Comité des risques

Az Benelux adhère aux principaux éléments du cadre de gestion des risques défini par le groupe Allianz : promotion d'une culture de la gestion des risques solide, soutenue par une structure de gouvernance des risques robuste ; application cohérente d'un cadre de capital à risque intégré en vue de protéger nos fonds propres et soutenir une gestion efficace du capital ; intégration des considérations en matière de risques et des besoins en capital dans les processus de gestion et de prise de décision via l'attribution des risques et une allocation de capital dans les différents segments d'activité.

Le cadre de gouvernance des risques d'Allianz est basé sur le modèle des trois lignes de défense de Solvabilité II. La première ligne de défense est composée des Business Managers et des Investment/Asset Managers, qui sont responsables en premier lieu des risques et des rendements liés à leurs décisions. La deuxième ligne de défense regroupe des fonctions spécialisées et indépendantes en ce compris les fonctions Risk, Legal & Compliance et Actuarial. La troisième ligne de défense est assurée par le département d'audit.

La fonction d'audit interne constitue un rouage essentiel du Système de contrôle interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective de garantie et de conseil, conçue pour conférer une valeur ajoutée et apporter des améliorations aux activités menées par l'organisation.

La fonction actuarielle est une fonction importante qui appartient à la deuxième ligne de défense.

Chapitre C: Profil de risque

est le troisième comité clé.

Allianz a mis en place un cadre global de gestion des risques afin de garder le profil de risque dans les limites de la propension au risque et de promouvoir une culture solide de gestion des risques. Ce cadre est exposé dans l'Allianz Corporate Rules Book. Par ailleurs, Az définit les différents types et catégories de risques selon l'Allianz Risk Taxonomy.

Az a l'avantage d'être un assureur mixte, ce qui lui permet de tirer profit de la diversification entre les branches Vie et Non-vie.

Le portefeuille d'actifs d'Az est composé en utilisant des règles restrictives en matière d'acceptation. La majeure partie des actifs se compose d'instruments à revenu fixe d'excellente qualité. Notez également que le principe directeur de la gestion des risques d'investissement est le principe de la personne prudente (article 132 de la directive Solvabilité II de l'UE). La répartition stratégique des actifs définit la stratégie d'investissement à long terme pour l'ensemble du portefeuille d'investissement.

Risque de souscription

Le risque de souscription en Non-vie (IARD) est défini comme les pertes financières inattendues dues à l'inadéquation des primes pour les risques de catastrophe et les risques hors catastrophe ou à l'inadéquation des réserves. Le risque des primes est lié aux variations statistiques de l'incidence et de la gravité des sinistres d'une période à l'autre. Il est lié également à l'incidence de catastrophes naturelles, de désastres d'origine humaine et d'attaques terroristes. Le risque des primes est nettement atténué par le biais de la réassurance, à la fois dans le cadre de traités et à titre facultatif. Le risque terroriste est atténué par les pools nationaux de partage mutuel des pertes en Belgique et aux Pays-Bas.

Page 6 of 8

Le risque de souscription en Vie et Santé est défini comme le risque de pertes financières inattendues en raison de l'inadéquation des réserves ou de l'imprévisibilité de la mortalité, de la longévité, de la morbidité ou des résiliations.

Az présente un risque limité de couverture décès, résidant principalement dans l'avenant d'assurance des produits de capitalisation Vie ; par conséquent, les réserves pour la capitalisation contiennent une petite partie des réserves pour la couverture décès. Par conséquent, l'exposition au risque de mortalité est limitée.

Le risque de résiliation résultant des produits de capitalisation vie est limité.

En raison de sa solide position dans le segment des accidents de travail et dans d'autres branches de l'assurance santé, Az est très exposée aux risques d'invalidité et de longévité.

Risque du marché

En tant que compagnie d'assurances, Az perçoit des primes des clients et les investit dans une variété d'actifs présentant des caractéristiques de liquidité et de durée qui correspondent au profil du passif. Dans ce cadre, Az détient différents instruments financiers et instruments non financiers comme de l'immobilier. Les portefeuilles d'investissement garantissent le paiement des sinistres et indemnités futurs des clients. Étant donné que la valeur de marché des portefeuilles d'investissement dépend des marchés financiers volatiles, Az est exposée à des risques du marché. Le risque du marché peut par conséquent être défini comme le risque que la valeur nette de l'actif et du passif soit affectée par des variations des prix des actions, des taux d'intérêt sans risque, des spreads de crédit, des taux de change ou des prix de l'immobilier. Notez que le risque de marché peut également résulter du risque de réinvestissement; toutefois, celui-ci est limité en raison d'une pratique ALM de bonne qualité chez Az.

Risque de crédit

Le risque de crédit concerne les pertes supportées lorsqu'une contrepartie, un émetteur ou un débiteur s'avère incapable ou peu susceptible de remplir parfaitement ses obligations de paiement. Le risque de crédit chez Az découle des catégories de risques suivantes : obligations, emprunts hypothécaires, réassureur, intermédiaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que des obligations de paiement actuelles ou futures ne puissent être exécutées par Az en raison du manque de trésorerie ou d'actifs faciles à convertir en cash. Ce risque résulte d'un décalage entre les flux de trésorerie entrants et sortants. Contrairement aux banques, Az n'est pas exposée au run-off soudain et inattendu du passif en raison de la nature stable de son passif d'assurance, tel qu'il est décrit dans les chapitres précédents. Par ailleurs, une grande majorité des investissements d'Az est composée d'obligations liquides d'excellente qualité qui constituent une solide réserve de liquidité. Par conséquent, le risque de liquidité n'est pas un risque pertinent pour Az.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est composé des risques résultant de l'erreur humaine, de défaillances des processus ou des systèmes et d'événements externes. Par le biais d'une autoévaluation approfondie des risques et du contrôle (RCSA), tous les processus opérationnels dans toute l'organisation sont examinés régulièrement et conduisent à une vue d'ensemble de tous les risques opérationnels importants dont les principaux sont mentionnés dans l'évaluation des risques majeurs (TRA).

Le risque juridique concerne les pertes résultant de poursuites judiciaires avec, comme cas spécifique, le risque de conformité aux règles, défini comme les risques de sanctions imposées par des autorités régulatrices en raison du non-respect des lois, réglementations et dispositions administratives en vigueur. Au-delà des pertes financières directes, cela peut également porter atteinte à la réputation.

Le risque de réputation et le risque de pertes financières résultant d'atteintes à la réputation. Pour identifier les risques d'exploitation, Az a mis en place un processus structuré dans lequel nous définissons proactivement les tolérances au risque dans des domaines sensibles. L'évaluation du risque de réputation fait partie intégrante de notre processus d'évaluation des risques majeurs.

Afin de déterminer la sensibilité d'Az aux risques décrits ci-dessus, un certain nombre de scénarios de stress sont considérés.

La diversification est la clé de notre modèle d'entreprise. La diversification nous aide à gérer efficacement nos risques en limitant l'impact économique de tout incident individuel. Le degré de réalisation de l'effet de la diversification dépend non seulement de la corrélation entre les catégories de risques mais également du niveau de concentration relatif de ces risques. Par conséquent, notre but est de conserver un profil de risque équilibré sans risques disproportionnés.

Chapitre D : Valorisation aux fins de la solvabilité

La directive Solvabilité II s'applique aux sociétés d'assurance vie et non-vie, ainsi qu'aux sociétés de réassurance établies dans l'Espace économique européen (EEE)12 ou souhaitant s'y établir.

Les données du bilan en valeur de marché (MVBS) et des fonds propres doivent être collectées à la fois pour les rapports Solo et pour les rapports réglementaires du Groupe.

AZ Benelux n'étant pas considéré comme un groupe, seul un reporting Solo est nécessaire.

Chapitre E: Fonds propres

Le capital constitue la ressource principale d'Az pour soutenir ses multiples activités. Cette gestion est liée à la stratégie d'Az en matière de risque qui définit la propension au risque pertinente eu égard à la capacité de faire face aux risques et aux objectifs de solvabilité ainsi qu'aux limites de risque (cadre intégré du capital), mettant ainsi en oeuvre la stratégie commerciale d'Az. La gestion du capital décrit l'ensemble des activités entreprises par Az pour garantir sa capitalisation adéquate.

Capital de solvabilité requis (SCR) et capital minimum requis (MCR)

D'une part, le SCR traduit le niveau de fonds propres que l'entreprise de (ré)assurance doit détenir afin d'absorber des pertes extrêmes. D'autre part, le MCR traduit le niveau des fonds propres sous lequel l'entreprise de (ré)assurance ne peut descendre.

Le SCR pour Az BeNeLux s'élève à EUR 1.019 millions tandis que le MCR est de EUR 458 millions. Le niveau du SCR conduit à un ratio de solvabilité (Fonds propres/SCR) de 143%.

NB: Les QRTs sont disponibles sur la version du SFCR en anglais.